

NOTE STATISTIQUES

N°2 – Septembre 2022

Auteur : Véronique Gigon - SEEM

L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES LYCÉENS PROFESSIONNELS DE NIVEAU CAP À BTS DEUX ANS APRÈS LEUR SORTIE D'ÉTUDES EN 2018 OU 2019 : LE TAUX D'EMPLOI S'ÉLÈVE À 53,9 % APRÈS 24 MOIS

Dans l'académie de Besançon, le taux d'emploi des jeunes ayant quitté le système éducatif en 2018 et 2019¹ est de 46,3 % six mois après leur sortie d'études contre 53,9 % après 24 mois. Plus le niveau de formation s'élève et plus le taux d'emploi progresse. De même, l'obtention du diplôme favorise l'insertion professionnelle.

Au bout de six mois, le taux d'emploi des hommes est plus élevé que celui des femmes, puis la tendance s'inverse 24 mois après la sortie du lycée. Le taux d'emploi est impacté par l'appartenance à une catégorie sociale du représentant légal. Le domaine "Coiffure esthétique" offre la meilleure insertion sur le marché du travail.

Pour la première fois, l'insertion des élèves sortant de la voie professionnelle est analysée sur une trajectoire jusqu'à 24 mois après leur sortie d'études grâce à des indicateurs issus du dispositif *Inserjeunes* (voir encadré).

Un niveau de formation élevé : un atout pour l'insertion

En 2018 et 2019, 5 828 jeunes sont sortis de CAP (856), baccalauréat

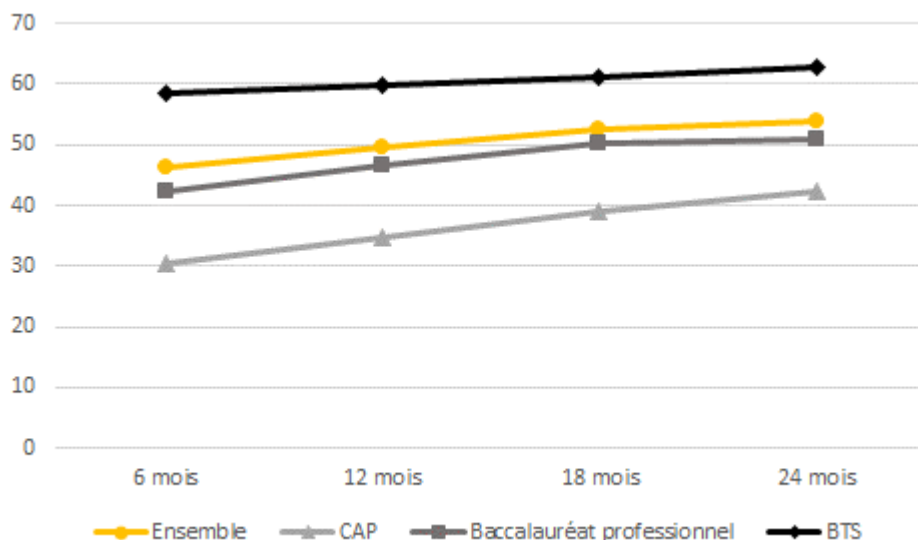
professionnel (2 903) ou BTS (2 069) des lycées publics et privés sous contrat de l'éducation nationale. Parmi eux, 46,3 % sont en emploi salarié du secteur privé (voir encadré) six mois après être sorti de leur lycée (figure 1). Ce taux atteint 53,9 % 24 mois après avoir quitté le système éducatif.

Quelle que soit la durée depuis la sortie, plus le niveau de formation des jeunes est élevé et plus le taux d'emploi est important. En outre, quel que soit le niveau de formation, plus le temps

passé et plus le taux d'emploi est élevé. Ainsi, à six mois, le taux d'emploi des jeunes de CAP est de 30,4 %. À 24 mois, il atteint 42,3 %. Le taux d'emploi des jeunes de bac professionnel est de 42,4 % six mois après la sortie du système éducatif contre 50,9 % 24 mois après la sortie. Six mois après la sortie d'une formation de BTS, le taux d'emploi des jeunes est de 58,4 %. À 24 mois, ce taux passe à 62,8 %.

¹ Cette étude porte sur le cumul des lycéens de niveau CAP à BTS sortis en 2018 et 2019

Figure 1 : Taux d'emploi par niveau de formation à 6, 12, 18 et 24 mois (en %)



Lecture :
46,3 % des jeunes sont en emploi six mois après la sortie du lycée.

Champ :
Académie de Besançon. Sortants en 2018 et en 2019 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat de l'éducation nationale (hors mention complémentaire).

Source :
Dares-Depp-InserJeunes, traitements SEEM.

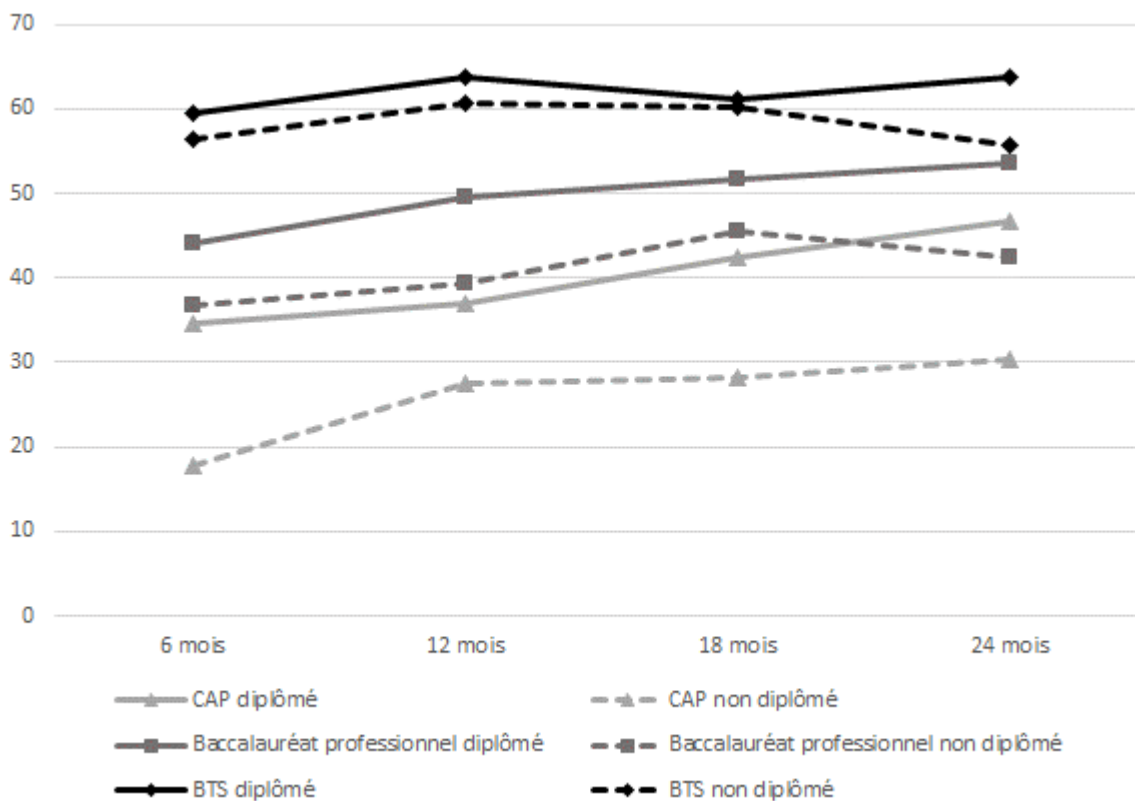
Une meilleure insertion pour les jeunes diplômés

Quels que soient le niveau de formation et la durée depuis la sortie des études, le taux d'emploi des diplômés est plus élevé que celui des

non diplômés (figure 2). Six mois après la sortie du lycée, le taux d'emploi des jeunes ayant décroché un CAP est supérieur de 16,8 points à ceux n'ayant pas le CAP. Le taux d'emploi des jeunes diplômés du baccalauréat professionnel est de 44,1 % contre

36,7 % pour les jeunes n'ayant pas obtenu leur diplôme. Quant au BTS, le taux d'emploi des jeunes diplômés est plus élevé de 3,0 points par rapport aux jeunes n'ayant pas obtenu leur BTS.

Figure 2 : Taux d'emploi par niveau de formation des diplômés ou non à 6, 12, 18 et 24 mois (en %)



Lecture : 17,8 % des CAP non diplômés sont en emploi six mois après la sortie du lycée.

Champ : Académie de Besançon. Sortants en 2018 et en 2019 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat de l'éducation nationale (hors mention complémentaire).

Source : Dares-Depp-InserJeunes, traitements SEEM.

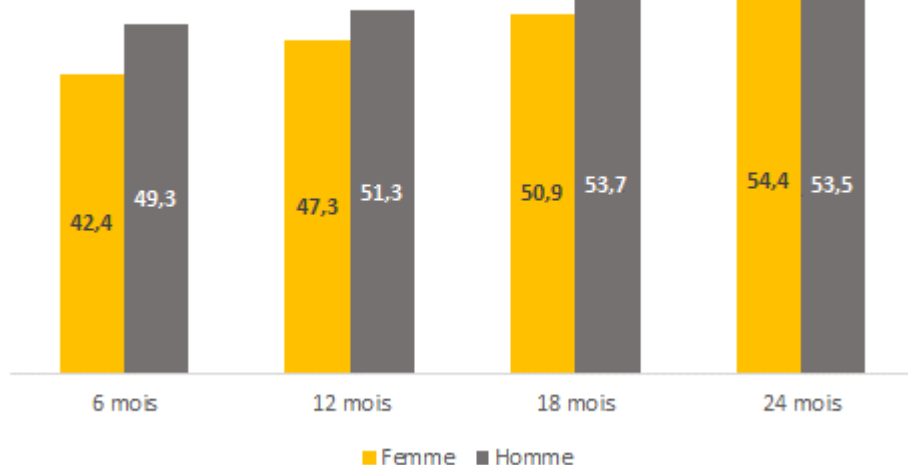
Dans la durée, l'insertion des femmes dépasse celle des hommes

Les femmes représentent 43,1 % des sortants de 2018 et 2019. Six mois après la sortie des jeunes, le taux

d'emploi des hommes est supérieur à celui des femmes soit respectivement 49,3 % et 42,4 % (figure 3). Plus la durée est longue depuis la sortie du lycée et plus le taux d'emploi des femmes est élevé. Il augmente de 12,0 points entre six

et 24 mois et dépasse celui des hommes de 0,9 point. Le taux d'emploi des hommes progresse entre les premières périodes puis, il stagne entre 18 et 24 mois après la sortie d'études.

Figure 3 : Taux d'emploi par genre à 6, 12, 18 et 24 mois (en %)



Lecture :

42,4 % des femmes sont en emploi six mois après la sortie du lycée.

Champ :

Académie de Besançon. Sortants en 2018 et en 2019 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat de l'éducation nationale (hors mention complémentaire).

Source :

Dares-Depp-InserJeunes, traitements SEEM.

Six mois après leur sortie d'études, quel que soit le niveau de formation, les femmes ont plus de mal à s'insérer que les hommes. En effet, pour les sortants de CAP, le taux d'emploi à six mois des hommes est supérieur de 10,7 points à celui des femmes. Il est plus élevé de 9,6 points pour les sortants de baccalauréat professionnel et de 2,7 points pour ceux issus de BTS. À 24 mois, le taux d'emploi des hommes sortants de CAP et de BTS reste supérieur à celui des femmes, respectivement +4,9 points et +0,4 point. La tendance s'est inversée pour les jeunes issus de baccalauréat professionnel, le taux d'emploi des femmes dépasse de 3,0 points celui des hommes. Ce dernier a augmenté de 4,7 points entre six et 18 mois après la sortie du système éducatif puis, il a baissé de

1,6 point entre 18 et 24 mois.

Un taux d'emploi qui diffère en fonction de la catégorie sociale du représentant légal

Le taux d'emploi des jeunes varie selon la catégorie sociale du représentant légal (figure 4). Ainsi, les jeunes dont le représentant légal est sans activité professionnelle sont ceux ayant le plus de mal à s'insérer. Quelle que soit la durée depuis la sortie du système scolaire, les jeunes dont le représentant légal est retraité ont un taux d'emploi inférieur à celui de l'ensemble.

Six mois après leur sortie d'études, le taux d'emploi des jeunes dont le représentant légal est ouvrier est plus faible que le taux de l'ensemble des lycéens (45,5 % contre 46,3 %), puis, à partir de 12 mois, la tendance s'inverse (54,7 % contre 53,9 % à 24 mois).

Qu'ils soient sortis depuis 6, 12, 18 ou 24 mois, les jeunes dont le représentant légal est employé, artisan, commerçant, chef d'entreprise ou agriculteur exploitant ont un taux d'emploi supérieur à celui de l'ensemble. À six mois, le taux d'emploi des élèves dont le représentant légal est cadre ou de profession intellectuelle est de 49,0 % soit 2,7 points au-dessus de la moyenne. À 12 mois, ce taux monte à 57,4 %. Entre 12 et 18 mois, ce dernier diminue de 7,6 points et se retrouve plus faible de 2,6 points que le taux de l'ensemble des jeunes. Entre 18 et 24 mois, il augmente de nouveau et atteint 54,5 % à 24 mois.

Figure 4 : Taux d'emploi selon la catégorie sociale des parents à 6, 12, 18 et 24 mois (en %)

	6 mois	12 mois	18 mois	24 mois
Agriculteurs exploitants (0,5 %)	70,4	66,7	77,8	74,1
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise (3,8 %)	48,4	55,6	52,9	55,6
Cadres et professions intellectuelles supérieures (5,9 %)	49,0	57,4	49,9	54,5
Professions Intermédiaires (11,9 %)	47,6	52,2	54,2	58,2
Employés (30,7 %)	50,0	52,5	56,1	57,2
Ouvriers (19,8 %)	45,5	49,9	53,2	54,7
Retraités (1,1 %)	42,2	43,8	48,4	46,9
Non renseigné (3,9 %)	43,9	49,6	49,6	47,4
Autres personnes sans activité professionnelle (22,3 %)	40,4	40,6	46,6	46,9
Ensemble	46,3	49,6	52,5	53,9

Valeurs au-dessus de la moyenne selon la durée

Lecture : 50,0 % des jeunes dont le représentant légal est employé sont en emploi six mois après la sortie du lycée.

Champ : Académie de Besançon. Sortants en 2018 et en 2019 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat de l'éducation nationale (hors mention complémentaire).

Source : Dares-Depp-Inserjeunes, traitements SEEM.

Hausse de la part de jeunes en CDI 24 mois après leur sortie

Parmi les jeunes en emploi, six mois après la sortie d'études, 35,0 % des lycéens sont en CDI, 27,7 % ont un contrat d'intérim, 26,4 % sont en CDD, 9,7 % ont un contrat professionnel et 1,3 % un autre type de contrat (figure 5). 24 mois après la sortie d'études, la majorité des lycéens en emploi a décroché un CDI. Ainsi, la part de lycéens en CDI a progressé de 16,1 points pour atteindre 51,1 %. Deux ans après la sortie du lycée, la part de jeunes en intérim et en contrat professionnel a diminué respectivement de 13,7 points et 5,1 points. La part de jeunes en CDD est restée proche de celle six mois après (27,6 %).

Au bout de six mois, la part de jeunes en CDI est de 34,6 % pour les CAP, 32,6 % pour les baccalauréats professionnels et 37,6 % pour les BTS. À 24 mois, l'écart est plus marqué, cette part est de 40,3 %

pour les CAP, 47,5 % pour les baccalauréats professionnels et 58,1 % pour les BTS.

À six mois, l'intérim est plus représenté pour les jeunes issus de baccalauréat professionnel (32,5 %) que pour les jeunes issus de CAP (27,3 %) ou de BTS (22,9 %). Au bout de 24 mois, quel que soit le niveau, la part de jeunes en intérim a diminué de plus de 12 points.

Six mois après la sortie des lycéens, la part de jeunes en CDD est de 28,5 % pour les CAP, 27,4 % pour les baccalauréats professionnels et 24,8 % pour les BTS. À 24 mois, cette part est proche pour les baccalauréats professionnels et les BTS et elle a augmenté de 7,7 points pour les CAP.

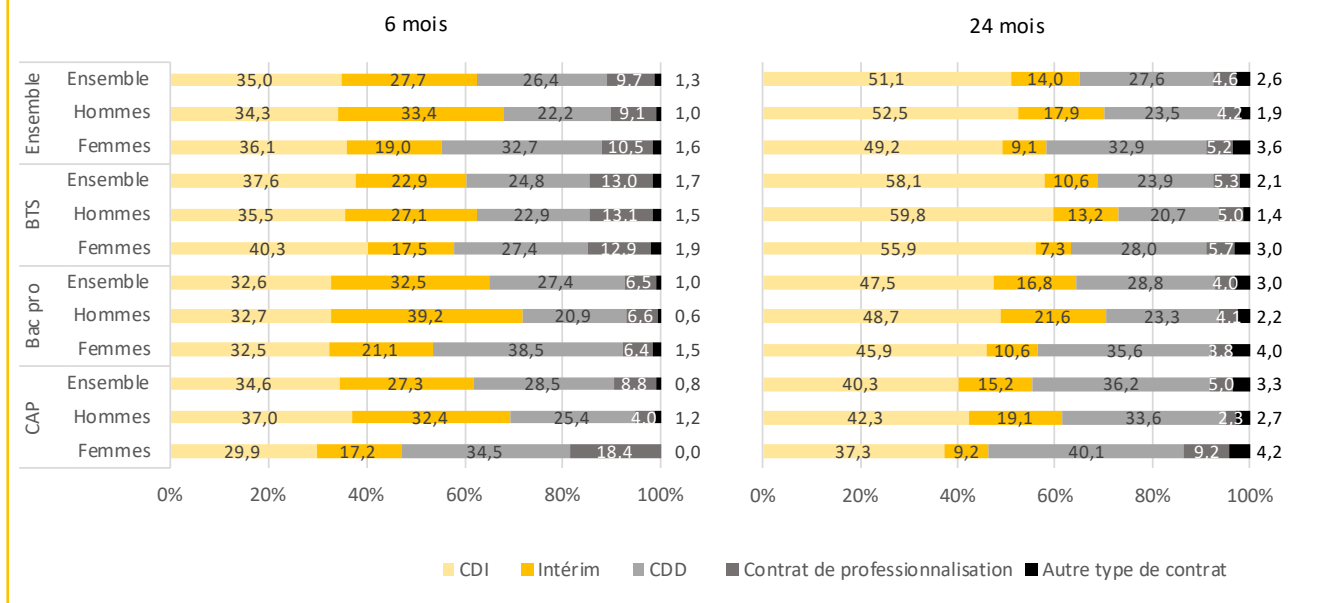
Six mois après la sortie du lycée, la part d'hommes en emploi en intérim est plus élevée que la part de femmes, à savoir, 33,4 % contre 19,0 %. À l'inverse, la part de femmes en CDD est plus importante avec 32,7 %

contre 22,2 % pour les hommes. La part de femmes en CDI est légèrement supérieure à celle des hommes soit +1,8 point.

24 mois après la sortie du système éducatif, la tendance reste la même concernant les contrats d'intérim et les CDD mais avec des écarts moins importants entre hommes et femmes. Ainsi, la part d'hommes en emploi en intérim est supérieure de 8,8 points à celle des femmes. En outre, la part d'hommes en CDD est inférieure de 9,4 points à celle des femmes.

Les parts d'hommes et de femmes en CDI ont fortement progressé soit respectivement + 18,2 points et +13,1 points entre six et 24 mois après la sortie. La part d'hommes en CDI ayant augmenté davantage, à 24 mois, cette dernière se retrouve supérieure de 3,3 points à celle des femmes.

Figure 5 : Répartition du type de contrat à 6 et 24 mois (en %)



Lecture : 35,0 % des jeunes en emploi sont en CDI six mois après la sortie du lycée.

Champ : Académie de Besançon. Sortants en 2018 et en 2019 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat de l'éducation nationale (hors mention complémentaire).

Source : Dares-Depp-Inserjeunes, traitements SEEM.

Tant à six mois que 24 mois, quelle que soit la formation, la part d'hommes en emploi à temps plein est plus importante que la part de femmes en emploi à temps plein. Six mois après la sortie, 69,5 % des femmes en emploi sont à temps plein contre 87,3 % des hommes. 24 mois après la sortie, la part de femmes en emploi à temps plein s'élève à 74,6 % contre 91,3 % pour les hommes.

À six mois, la part de jeunes issus d'un BTS travaillant à temps plein (85,1 %) est plus importante que celle des jeunes de CAP ou baccalauréat professionnel, respectivement 76,6 % et 75,7 %. Ce constat reste le même 18 mois plus tard.

À six mois, 8,4 % des jeunes en emploi cumulent plusieurs contrats de travail. À 12 mois, cette part baisse à 5,8 % puis continue légèrement à diminuer pour arriver à 4,4 % à 18 et 24 mois après la sortie.

Les jeunes issus du domaine "Coiffure esthétique" s'insèrent le mieux

Quelle que soit la durée depuis la

sortie, les jeunes du domaine "Coiffure esthétique" présentent le taux d'emploi le plus élevé (figure 6).

À six et 12 mois, les jeunes du domaine "Matériaux souples" affichent les taux d'emploi les plus faibles soit respectivement 36,2 % et 38,5 %. Par la suite, ce taux progresse pour atteindre 47,7 % à 12 mois puis 56,9 % à 24 mois. Avec une hausse de 20,8 points, ce domaine présente la progression la plus importante entre six et 24 mois.

Les jeunes issus du domaine "Transport, manutention, magasinage" enregistrent la deuxième augmentation du taux d'emploi la plus forte entre six et 24 mois soit +15,4 points.

Entre six et 24 mois, le taux d'emploi des jeunes du domaine "Energie, chimie, métallurgie" stagne entre 44,2 % et 45,5 %. Ce domaine présente le taux d'emploi le plus faible à 24 mois.

Les jeunes des domaines "Electricité, électronique" et "Alimentation et agroalimentaire transformation" peinent également à trouver du travail. À 24 mois, leurs taux d'emploi

respectifs sont inférieurs à 50 %.

Seul le domaine "Mécanique et structures métalliques" présente un taux d'emploi plus faible à 24 mois qu'à six mois (-6,0 points).

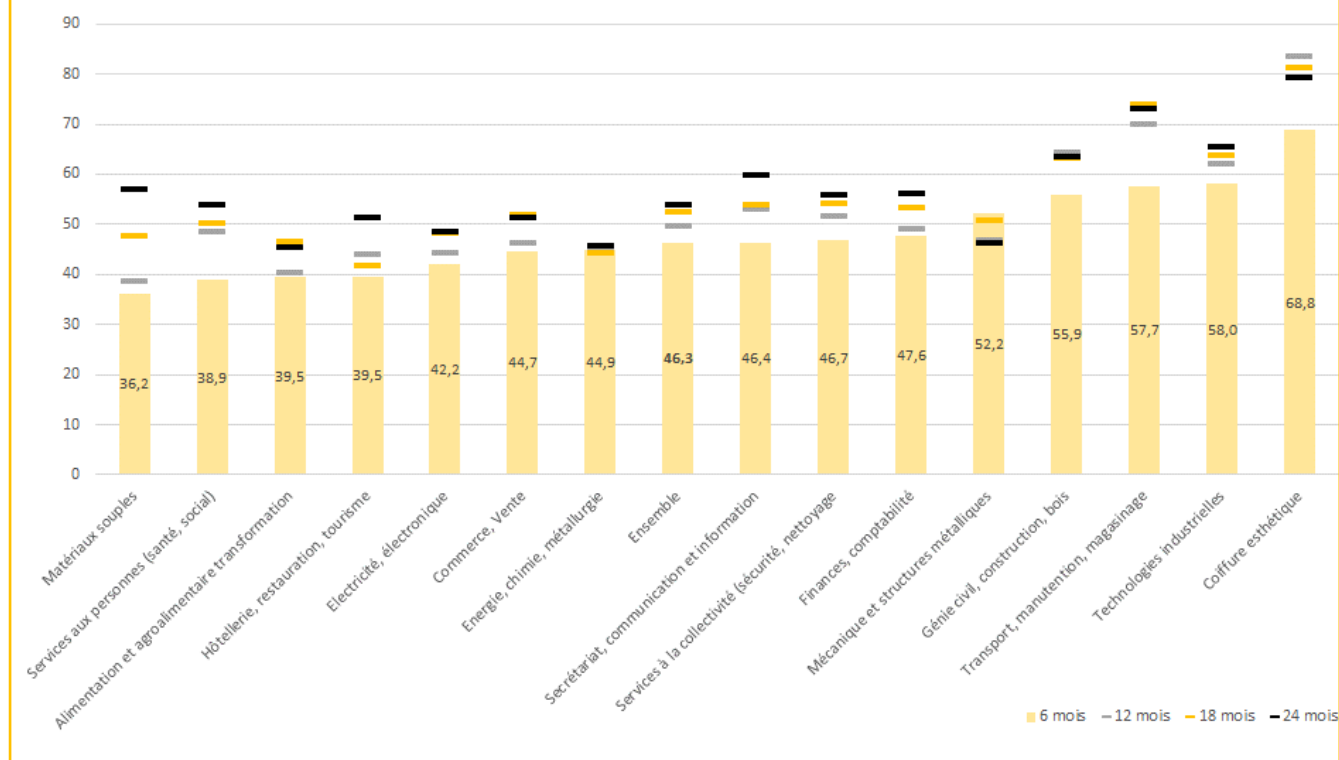
Un an après la sortie d'études, 6,6 % des lycéens ont repris le chemin de l'école

Parmi les jeunes ayant quitté le lycée en 2018 ou 2019, 6,6 % ont repris des études l'année scolaire suivante. Plus le niveau de diplôme est élevé, plus la reprise d'études est importante. Ainsi, elle concerne 7,5 % des jeunes sortant d'un BTS contre 5,1 % des élèves sortant d'un CAP. Les jeunes diplômés (7,7 %) sont davantage concernés que les non diplômés (2,7 %).

La part de femmes reprenant les études est plus importante que celle des hommes soit respectivement 7,4 % et 6,1 %.

Un an après la sortie d'études, les jeunes sans emploi six mois après la sortie du lycée sont plus concernés par la reprise d'études que ceux en emploi six après la sortie du lycée (+1,4 point).

Figure 6 : Taux d'emploi selon le domaine de formation à 6, 12, 18 et 24 mois (en %)



Lecture : 68,8 % des jeunes du domaine "Coiffure esthétique" sont en emploi six mois après la sortie du lycée.

Champ : Académie de Besançon. Sortants en 2018 et en 2019 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat de l'éducation nationale (hors mention complémentaire).

Source : Dares-Depp-InserJeunes, traitements SEEM.

Encadré méthodologique

InserJeunes est un système d'information récent porté par la DEPP et la DARES. Il est obtenu par rapprochement de bases de données administratives « Scolarité » (remontées administratives des inscriptions des élèves et des apprentis) et de bases de données « Emploi » (basées sur les déclarations sociales nominatives). Il permet de déterminer si les élèves inscrits en année terminale d'une formation professionnelle sont sortis du système éducatif ou s'ils poursuivent leurs études. Puis, pour les sortants, il permet de déterminer s'ils occupent un emploi salarié dans le secteur privé en France à des dates d'observation données (6 mois, 12 mois, 18 mois et 24 mois après la sortie).

InserJeunes se fonde sur les Déclarations Sociales Nominatives (DSN) comme source et ne peut mesurer que l'emploi salarié relevant de ces déclarations, ce qui exclut les indépendants, les auto-entrepreneurs, les salariés des particuliers employeurs, la fonction publique, l'emploi à l'étranger et les contrats déclarés à l'aide des « titres emploi simplifié agricole » (Tesa).

Le dispositif *InserJeunes* succède aux enquêtes d'insertion menées par la DEPP et les établissements de formation (enquêtes IVA-IPA), mais les taux d'insertion mesurés ne sont pas comparables directement et la transition vers le nouveau dispositif provoque donc une rupture de série.

Pour en savoir plus

R. Antoine, A. Fauchon (2022) « L'insertion professionnelle des lycéens professionnels de niveau CAP à BTS deux ans après leur sortie d'études en 2019 : 56 % sont en emploi salarié dans le secteur privé en juillet 2021 » Note d'information, n° 22.20., Juin 2022 DEPP.

[Retrouvez l'ensemble des données de cette note en cliquant sur ce lien.](#)